Carte nationale d'identit& et passeport

Vous souhaitez faire une demande de carte d'identit& ou de passeport ?

La d&marche

Obtenir son passeport et sa carte nationale d?identit& & V&lizy-Villacoublay en 5 &tapes :

1. Je prends rendez-vous pour d&poser ma demande.
2. Je constitue mon dossier en rassemblant les justificatifs n&cessaires en fonction de ma situation.
3. Je me pr&sente en mairie le jour de mon rendez-vous avec un dossier complet.
4. Je re&ois un sms d&s que mon titre d?identit& est disponible.
5. Je retire mon titre d?identit& & la mairie, sans rendez-vous en pr&sentant mon ancien titre.

A noter : en cas de retard ou de dossier incomplet votre rendez-vous sera susceptible d?&tre annul&.

Les CNI d&livr&es aux majeurs entre le 02 janvier 2004 et le 31 d&cembre 2013 sont encore valable 5 ans apr&s la date d?expiration inscrite sur cette derni&re. Pour plus d?information sur le dispositif 10+5, cliquez ici.

La mairie agit sous l?autorit& de la pr&fecture des Yvelines, qui peut demander des pi&ces compl&mentaires afin d?effectuer les v&rifications qu?elle jugerait n&cessaire.

La prise de rendez-vous

La prise de rendez-vous peut se faire :

- En ligne ici
- Par t&l&phone au 01 34 58 50 00
- A l?accueil de la mairie au 2 place de l?h&tel de Ville & V&lizy-Villacoublay

Le service est ouvert le lundi de 8h30 & 17h00, le mardi de 8h30 & 12h00 et de 15h00 & 20h00, le mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 & 12h00 et de 13h30 & 17h00 et le samedi de 09h00 & 12h00.

Retrouvez tous les rendez-vous dans les mairies & proximit& sur : https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/.

La constitution du dossier

Les pi&ces justificatives

Les pi&ces justificatives n&cessaires & une demande de carte nationale d?identit& et/ou de passeport d&pendant de votre situation. Vous pouvez consulter la liste des pi&ces.

Il est imp&ratif de pr&senter en mairie les originaux des documents exig&s en version papier. Si votre justificatif de domicile est une facture &lectronique, vous devez l?imprimer.

Le formulaire de pr&-demande

Gagnez du temps ! Le formulaire de demande peut &tre directement rempli en ligne. Vous pouvez imprimer la pr&-demande ou simplement noter son num&ro pour le jour du rendez-vous (sauf pour les mineurs, le formulaire doit &tre imprim&).

Le timbre fiscal

Vous pouvez acheter les timbres fiscaux :

- En ligne sur timbres.impots.gouv.fr
- Chez un buraliste

Demande	Carte d?identit&	Passeport
1&re demande	Gratuit	Majeur : 86 ? Mineur de 15 ans et plus : 42 ? Mineur de moins de 15 ans : 17 ?
Renouvellement avec l?ancien titre	Gratuit	Majeur : 86 ? Mineur de 15 ans et plus : 42 ? Mineur de moins de 15 ans : 17 ?
Renouvellement suite & perte ou vol	25 ?	Majeur : 86 ? Mineur de 15 ans et plus: 42 ? Mineur de moins de 15 ans : 17 ?

La photo d?identit&#65533;

La photo d?identit&#65533; doit respecter les normes relatives aux titres biom&#65533;triques. Elle doit imp&#65533;rativement dater de moins de 6 mois et &#65533;tre fait chez un professionnel ou dans une cabine agr&#65533;&#65533;e par le Minist&#65533;re de l?Int&#65533;rieur. Pour consulter les nomes pour une photo d?identit&#65533; : cliquez ici.

Le d&#65533;p&#65533;t et les d&#65533;lais d?obtention

La pr&#65533;sence du demandeur, majeur ou mineur, est obligatoire au moment du d&#65533;p&#65533;t de la demande. L?enfant et son responsable doivent se pr&#65533;senter ensemble au guichet : le repr&#65533;sentant l&#65533;gal (p&#65533;re, m&#65533;re ou tuteur) doit pr&#65533;senter sa propre pi&#65533;ce d?identit&#65533;.

Le passeport n?est pas fabriqu&#65533; sur place et ne peut dont pas &#65533;tre d&#65533;livr&#65533; imm&#65533;diatement. Le d&#65533;lai d?obtention peut varier de 2 &#65533; 6 semaines en fonction des p&#65533;riodes de l?ann&#65533;e. Il vous est recommand&#65533; d?anticiper au maximum votre d&#65533;marche.

Si vous effectuer une pr&#65533;-demande en ligne, vous pouvez suivre &#65533; tout moment l?avancement de votre demande en cliquant ici.

Le retrait

La pr&#65533;sence du demandeur, majeur ou mineur de plus de 12 ans, est obligatoire au moment du retrait du ou des titres d?identit&#65533;.

Apr&#65533;s r&#65533;ception du SMS vous informant de la disponibilit&#65533; du titre, le retrait s?effectue par le demandeur, **muni obligatoirement de son ancien titre**, en mairie sans rendez-vous.

Vous disposez d?un d&#65533;lai de 3 mois pour retirer votre titre. Au-del&#65533;, le titre est automatiquement invalid&#65533; et d&#65533;truit.

Il n?est pas possible de conserver son ancien titre (sauf s?il y a un visa en cours pour les passeports) : il doit &#65533;tre restitu&#65533; au moment du retrait du nouveau titre.

Situations particuli&#65533;res

Etablissement d?un second passeport

- Quelle situation : en cas d?incompatibilit&#65533; de visas ou pour motif professionnel
- Quels documents suppl&#65533;mentaires :
  - Pour visa incompatible : r&#65533;servation du billet d?avion vers le pays concern&#65533; par l?incompatibilit&#65533;
  - Pour motif professionnel : attestation de l?employeur avec cachet de l?entreprise

Pour en savoir plus, cliquez ici.

Passeport &#65533; grand voyageur &#65533;

Le passeport &#65533; grand voyageur &#65533; est un passeport de 48 pages au lieu de 32 destin&#65533; aux personnes qui voyagent souvent &#65533; l?&#65533;tranger. Il est n&#65533;cessaire de fournir une demande motiv&#65533;e, r&#65533;dig&#65533;e sur papier libre.

La d&#65533;cision de d&#65533;livrer un passeport &#65533; grand voyageur &#65533; rel&#65533;ve de l?autorit&#65533; pr&#65533;fectorale et peut &#65533;tre refus&#65533;e si elle ne lui apparait pas justifi&#65533;e.

Pour en savoir plus, cliquez ici.

Passeport temporaire d?un an en urgence

Un passeport temporaire peut &#65533;tre d&#65533;livr&#65533; en urgence pour un d&#65533;part impr&#65533;visible dans les 72h pour motif d?ordre m&#65533;dical (d&#65533;c&#65533;s, d&#65533;c&#65533;s imminent ou maladie grave d?un parent proche) ou professionnel.

La demande se fait imp&#65533;rativement dans la mairie du lieu de domicile.

En plus des documents initialement demand&#65533;s pour le passeport, vous devez fournir :

- La r&#65533;servation des billets d?avion
- Pour motif professionnel : Une attestation employeur avec le cachet de l?entreprise pr&#65533;cisant la fonction exerc&#65533;e, le pays de destination, la date de d&#65533;part, les motifs du d&#65533;placement et les raisons pour laquelle le voyage ne peut &#65533;tre d&#65533;plac&#65533;.
- Pour motif d?ordre m&#65533;dical : acte de d&#65533;c&#65533;s ou certificat des pompes fun&#65533;bres, justificatif de lien de parent&#65533; (enfants, ascendants, collat&#65533;raux directs).

Documents

Liste des pi&#65533;ces &#65533; fournir CNI_PASSEPORT.pdf
CERFA_14011_DECLARATION_PERTE.pdf

lesen Sie mehr

Pr&#65533;-demande de passeport en ligne
Pr&#65533;-demande de carte d'identit&#65533; en ligne
D&#65533;claration de perte en ligne
Timbres fiscaux

Kontakt

Guichet unique

T☎l : 01 34 58 00 00
relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr